

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

**Heft:** 10

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA PROTECTION CIVILE EN SUISSE ROMANDE

Au cours de la récente « Conférence mondiale de la protection civile » qui a eu lieu à Genève, divers exposés permettent de connaître de façon précise comment est prévue et organisée la sauvegarde des gens et des biens dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et naturellement d'Europe. La loi suisse sur la protection civile et le plan ORSEC d'outre-Jura a spécialement retenu l'attention des nombreux auditeurs, étant donné leur diversité de conception, mais aussi leur complémentarité sur pas mal de points. En ce qui concerne — entre autres — l'unité de commandement, et la nécessité d'un plan. Par ailleurs, la conclusion apportée à son exposé par le représentant du service national français de la protection civile a particulièrement frappé par son réalisme. On peut la résumer ainsi :

« La protection civile étant en continu devenir — en fonction des progrès techniques — il faut absolument se persuader que l'organisation adoptée et mise au point, si perfectionnée soit-elle, n'aura jamais rien d'absolu. Et qu'elle devra donc être constamment adaptée aux nécessités nouvelles. »

Cette sorte de philosophie de la sécurité et de la protection civile trouve son application en Suisse, et explique les préoccupations de ceux qui ont mis au point la « Conception 1971 », admise par les Chambres fédérales.

Notre pays tend donc à s'adapter toujours mieux aux catastrophes naturelles ou industrielles, ou encore à un éventuel conflit armé, cela en revisant l'organisation actuelle de protection civile.

#### PRESQUE 15 000 PERSONNES FORMÉES

Il apparaît donc utile de faire le point, afin de partir de bases existantes, et c'est ainsi que, pour l'ensemble de la Suisse romande, on compte à l'heure actuelle près de 14 500 personnes qui ont suivi le cours de base PC, et qui sont affectées à l'un ou l'autre des services de l'organisation locale,

constituée dans les 162 communes astreintes, c'est-à-dire comptant 1000 habitants et plus, et formant une agglomération.

#### ABRIS POUR 601 000 PERSONNES

Un des principaux objectifs de la « Conception 1971 » tend à assurer « une place dans un abri pour chaque habitant de notre pays ». Où en sommes-nous à l'heure actuelle dans les cinq cantons romands ? Quinze mille abris privés ont été construits où 601 000 personnes trouveraient place si — ce qu'à Dieu ne plaise — la nécessité s'en faisait sentir.

Les établissements ayant un effectif de 100 personnes et plus — de quel genre que ce soit — doivent avoir leur propre organisme de protection (OPE), tandis que pour les établissements hospitaliers, le critère est de 50 lits au minimum. Ainsi, et toujours pour la Suisse romande, le nombre total de ces OPE : usines, grands magasins, hôpitaux, asiles, etc., est de 620 à ce jour.

#### CENTRES D'INSTRUCTION, MATERIEL, CONSTRUCTIONS PC

Il va de soi que l'état d'avancement de la protection civile n'est pas le même dans chacun des cantons romands, ceci pour toutes sortes de raisons qui sont indépendantes des responsables cantonaux et des chefs locaux.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on compte trois centres d'instruction principaux, à Suginz (Fribourg), Berne (Genève) et Sierre (Valais), d'autres projets étant en cours. Certains cantons n'ont que des instructeurs professionnels, alors qu'ailleurs ils sont la plupart à temps partiel.

Le matériel, en revanche, est à peu près réparti dans toutes les communes, et — fourni par la Confédération — il est remarquable. A noter que le canton de Genève est doté d'un hélicoptère, attaché à la PC, et qu'il a déjà prouvé de nombreuses fois son utilité.

Quant aux constructions PC, postes de commandement, locaux d'attente pour le personnel et pour le matériel, postes sanitaires

et postes sanitaires de secours, voire unités chirurgicales abritées, elles sont déjà construites en grand nombre. Il en est de même de l'aménagement de réserves d'eau pour l'extinction. Enfin, dans certains cantons romands, des plans d'alarme en cas de catastrophe sont établis, où la protection civile jouerait un grand rôle, car ici et là elle est déjà opérationnelle.

#### POURQUOI DES PROVISIONS ?

Après la destruction de Jérusalem, la forteresse de Massada, située à 300 mètres au-dessus de la Mer Morte, fut le dernier bastion juif à tomber aux mains des légions romaines. Neuf cent trente hommes, femmes et enfants, tous habitants de Jérusalem, s'étaient réfugiés dans ce massif montagneux, où ils livrèrent une résistance acharnée

et obstinée, car elles permettent de combler des lacunes dans notre système d'approvisionnement. Il ne faut pas oublier que nous importons 45 % des denrées alimentaires consommées en Suisse et que la plupart d'entre elles proviennent de pays lointains. En cas de rationnement, qui peut intervenir même en temps de paix, si les sources d'approvisionnement de notre pays sont perturbées par des grèves, le chaos ou des catastrophes naturelles, la vente des denrées alimentaires les plus importantes sera suspendue pendant plusieurs semaines. La constitution de provisions de ménage est ainsi un élément de sécurité et permet de résister à un chantage éventuel provenant de l'étranger.

La défense nationale économique et la protection civile sont donc deux institutions permettant à la population de survivre en cas de crise.

conservier et dont le prix est modéré. En outre, elles peuvent être employées pour des usages multiples. Les provisions complémentaires sont destinées à améliorer, quantitativement et qualitativement, les provisions de base ; elles doivent s'adapter aux habitudes et aux goûts de chacun. Elles sont destinées à être utilisées également en cas de crise et ne doivent par conséquent pas exiger l'existence d'une source de chaleur pour être consommées. Appartiennent à cette catégorie de provisions les céréales, biscuits, biscuits, les conserves de fruits (fruits secs, confitures), les légumes et légumineuses (conserve et légumes secs), le chocolat, le thé, le café, le cacao, les aliments fortifiants, les soupes et bouillons instantanés, le sel, les épices.



## Réserve de base par personne

à l'envahisseur pendant deux ans. Ce fait de l'histoire ne fut possible que grâce aux importantes réserves d'eau et de nourriture que les assiégés avaient amassées dans des citernes souterraines et des cavernes. On peut encore voir aujourd'hui ces installations dans cette forteresse historique, qui est devenue un des lieux sacrés d'Israël. Les citernes, cavernes et dépôts aménagés par les défenseurs témoignent de l'ingéniosité et de la volonté de résistance d'un petit peuple face à un assaillant bien supérieur en nombre.

Il n'est pas inutile de rappeler que la défense nationale économique, comme la protection civile du reste, n'est pas uniquement conçue pour intervenir en cas de conflit armé. Les réserves de secours peuvent être d'une grande utilité lors de catastrophes ou de trou-

bles, car elles permettent de combler des lacunes dans notre système d'approvisionnement. Il ne faut pas oublier que nous importons 45 % des denrées alimentaires consommées en Suisse et que la plupart d'entre elles proviennent de pays lointains. En cas de rationnement, qui peut intervenir même en temps de paix, si les sources d'approvisionnement de notre pays sont perturbées par des grèves, le chaos ou des catastrophes naturelles, la vente des denrées alimentaires les plus importantes sera suspendue pendant plusieurs semaines. La constitution de provisions de ménage est ainsi un élément de sécurité et permet de résister à un chantage éventuel provenant de l'étranger.

En ce qui concerne les boissons, on peut recommander les eaux minérales, les jus de fruits et de légume et les concentrés de jus de fruit à diluer. On n'aura gardé d'oublier les aliments destinés aux malades et aux nourrissons. Les réserves de secours comprendront également du savon et des produits de lessive.

L'achat de telles réserves ne devrait pas présenter de problèmes trop compliqués en cette période de haute conjoncture. Il faut également faire appel à la bonne volonté des ménages pour qu'elles surveillent leurs provisions et les renouvellent de temps à autre. C'est un domaine où les femmes ont un rôle important à jouer dans le cadre d'une action destinée à permettre à la population de survivre en cas de crise.

## LES 50 ANS DE L'UNION FÉMININE COOP SUISSE

L'Union féminine Coop Suisse vient de fêter son 50e anniversaire. C'est une excellente occasion de rappeler tous les services que cette association rend à la femme en promouvant une nouvelle société dans laquelle l'homme et la femme seront égaux en droits et en dignité dans la vie professionnelle et familiale.

### Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois  
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres

1602 La Croix

Administration

Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert

1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12-11791

Publicité

Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an : Suisse Fr. 15.—

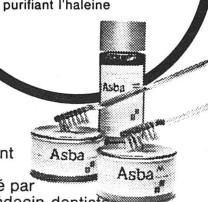
étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

### le traitement Asba

- dissout le tarre, la nicotine, les dépôts verdâtres sur les dents des enfants
- nettoie parfaitement en purifiant l'haleine



## LA PHYTOTHERAPIE

### PRODUIT ANTI-POLUANT

**« le soin du cheveu par les plantes pour conserver votre plus belle parure apprendre à soigner votre chevelure »**

Laboratoires SOLBA, Paris

Ets ROCHA

Distributeur pour la Suisse  
10 bis, rue du Vieux-Collège  
1204 GENÈVE - Téléphone 24 52 53

### Chuard & Francoz

Décoration

Réparation meubles anciens

Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

**le gaz  
est Indispensable**



Institut de Beauté

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes  
Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC